

ENTENTE SPORTIVE HAGONDANGE

Réunion des Trésoriers du lundi 18/03/2019

Nos Trésoriers en statistiques :

5 dames et 13 messieurs

6 médaillés d'argent, 4 de bronze et 3 diplômés de l'ESH

En fonction en moyenne depuis 8 ans

+ de 20 ans : 4

+ de 15 ans : 2

+ de 10 ans : 1

+ de 4 ans : 8

- de 4 ans : 3

Moyenne d'âge des Trésoriers : 59 ans

1 de 30 ans

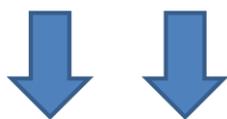
1 de 40 ans

7 de 50 ans

5 de 60 ans

4 de 70 ans

Gouvernance et Décisionnel



Comité Directeur

Gestion de L'urgence



Comité Directeur par mail – Bureau Directeur

Nos Rendez-vous Majeurs

- Le 3e Lundi de Novembre – ASSEMBLEE GENERALE
- Le 2e WE de Juin ou le 3e si Pentecôte tombe le 2e WE
- Cette Année : CHALLENGE PORTENSEIGNE le 15 juin 2019
- Le dernier WE d'août - NAUTILIA

Administration et Finances

Formalités juridiques SOUTIEN ADMINISTRATIF

Gestion des listings

Assurances

Gestion des Salariés

Contrôle annuel des comptes

Subventions (Villes, CD 57, CNDP)

Partenariats

VEHICULES

- **Assurances**
- **Entretien et réparations**
- **Planning d'utilisation**
- **Partenariat « Carburant »**



Locaux de pratique et Locaux administratifs :

- **Maintien en Etat**
- **Assurance des contenus**
- **Planning d'utilisation**
- **Planning des compétitions**



Les 9 Rôles du Trésorier :

1. Est le responsable direct des finances de la Section vis-à-vis du Président. A à ce niveau un rôle important au niveau de la labellisation de la Section,
2. Gère l'ensemble des comptes de la Section (tableur, pièces comptables,...),
3. A un rôle informatif et analytique important sur les finances de la Section,
4. Est en mesure d'effectuer régulièrement (au moins à chaque réunion de Comité) un point « flash » de la comptabilité de la Section avec un tableau de bord,
5. Evalue et gère le patrimoine de la Section,
6. Veille à atteindre les objectifs fixés au niveau comptable,
7. Etablit en concertation avec le Bureau Directeur de la Section le budget prévisionnel,
8. Entretient le relationnel avec la (les) banque(s) gestionnaire(s) des comptes de la section,
9. N'effectue le règlement des opérations que sur pièces justificatives.

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale :

- Rapport Moral du Président
- Compte- rendu d'activités du Secrétaire
- Bilan Sportif
- **Compte-rendu financier, rapport des vérificateurs aux comptes, prévisionnel et vérification des comptes de la saison suivante**
- **Montant des cotisations**
- Elections des membres du comité
- Prise de parole des invités
- Remise de récompenses
- Divers
- Clôture
- Election du Comité

Autres points spécifiques :

- Trésorerie CD - sections
- Tableur de l'ESH
- Remboursement des frais
- Accompagnement en compétition
- Don permettant un reçu fiscal

Le sportif, entraîneur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations dans la limite de 70% du plafond journalier de la Sécurité Sociale, dans la limite de 5 manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs ; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Plafond journalier : 186 €uros

Limite : 130 €uros